

# Procuration

**Numéro de client**

---

**Client/e (Mandant)**

Nom <sup>1</sup>	Rue/No.
Prénom <sup>1</sup>	NPA/Lieu
Date de naissance <sup>1</sup>	Pays

**Veillez indiquer votre relation (familiale, professionnelle) avec le mandataire:**

---

---

**Mandataire avec droit de décision individuelle**

Nom <sup>1</sup>	Date de naissance <sup>1</sup>
Prénom <sup>1</sup>	Pays de naissance <sup>1</sup>
Rue/No. <sup>1,2</sup>	Nationalité <sup>1</sup>
NPA/Lieu <sup>1</sup>	Deuxième nationalité
Pays <sup>1</sup>	Téléphone <sup>1</sup>
E-mail <sup>1</sup>	Mobile (pour connexion services bancaires en ligne) <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ces champs sont obligatoires. <sup>2</sup> Adresse de domicile, pas de case postale, pas d'adresse c/o

Le/la client/e (ci-après «client») autorise, par la présente, le mandataire (ci-après le «mandataire») à représenter légalement le client sans restriction dans toutes les actions juridiques avec la bank zweiplus sa (ci-après la «banque») relatives au numéro de client précité. Le mandataire est également habilité à prendre un crédit et à procéder à des mises en gage au nom du client. Le mandataire peut faire des transactions en sa propre faveur ou en faveur de tiers et ouvrir ou fermer des comptes/dépôts sous le numéro du client précité. La banque peut exiger des procurations séparées pour des transactions de nature spécifique.

La procuration n'est pas annulée en cas de décès, de déclaration de disparition, de perte de capacité ou de faillite du client. Le mandataire sait qu'après le décès du client, il est obligé de préserver les intérêts des héritiers du client, de leur demander des instructions et de leur rendre des comptes. La banque se réserve le droit d'autoriser des actions juridiques uniquement sous présentation de déclarations d'autorisation ou de légitimation et/ou des déclarations d'accord de la part des héritiers ou représentants du client. Une révocation de cette procuration de la part du client, de ses représentants ou successeurs est à tout moment possible. Les autres autorisations et procurations ne sont pas concernées par la révocation de la présente procuration.

# Procuration

## Accès au service bancaire en ligne pour le mandataire

Le mandataire doit également pouvoir utiliser le service bancaire en ligne offert par la Banque pour tous les comptes/dépôts actuels et futurs au nom et pour le compte du client sous le numéro de client mentionné ci-dessus:

**Oui**, l'accès aux services bancaires en ligne pour le mandataire est souhaité.

Le Mandataire dispose déjà d'un accès aux services bancaires en ligne et souhaite que la présente procuration pour les services bancaires en ligne, pour autant que ce soit possible techniquement, soit reliée avec les mêmes paramètres de légitimation.

Numéro de contrat: \_\_\_\_\_

**Non**, pas d'accès à l'e-banking pour le mandataire souhaité.

Le client et le mandataire (ci-après conjointement «les signataires») prennent acte du fait que les services bancaires en ligne ne sont activés qu'une fois les **dispositions applicables aux services bancaires en ligne** reconnues par le mandataire dans le cadre du premier processus de connexion, et qu'une fois les services bancaires en ligne activés, les justificatifs bancaires et les relevés ne sont plus acheminés par la poste, mais par voie électronique dans les services bancaires en ligne.

L'**identification** du mandataire est pratiquée, lors de l'utilisation des services bancaires en ligne, **par autolégitimation**, en entrant les paramètres de légitimation (Numéro de contrat, mot de passe, code d'accès SMS) du mandataire. Le client reconnaît sans réserve toutes les transactions comptabilisées sur les comptes/dépôts joints sous le n° de référence susmentionné pour autant qu'elles soient effectuées en lien avec les paramètres de légitimation du mandataire. Il en va de même, en particulier, pour les transactions réalisées suite à l'utilisation abusive ou erronée des paramètres de légitimation du mandataire.

Le mandataire conserve les paramètres de légitimation séparément les uns des autres. Toute transmission ou divulgation des paramètres de légitimation par le mandataire n'est pas autorisée. Si les signataires ont lieu de supposer que des **tiers non habilités** ont pris connaissance des paramètres de légitimation, ils contactent la banque sans délai.

Les signataires confirment expressément qu'ils renoncent à un conseil personnalisé de la banque et qu'ils connaissent les risques des transactions que le mandataire souhaite effectuer via les services bancaires en ligne. Le client confirme en outre qu'il est prêt et apte à supporter toutes pertes éventuelles résultant de telles transactions. Il délie la banque de la réalisation de vérifications à cet égard ainsi que de la responsabilité quant à un préjudice éventuel en résultant ou résultant des transactions.

Les services bancaires en ligne sont proposés via Internet et donc via un réseau ouvert et accessible à tous. La transmission de données via Internet s'effectue au-delà des frontières, de manière régulière et non contrôlée. Les données sont certes transmises de manière codée; cependant, l'expéditeur et le destinataire demeurent identifiables. Il est donc possible à un tiers d'en déduire l'existence d'une relation bancaire.

<b>Lieu/date</b>	<b>X</b> <b>Signature Mandataire</b>

<b>Lieu/date</b>	<b>X</b> <b>Signature client</b>

**La copie d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de conduire CH en format carte de crédit, permis de séjour B ou C) de chaque mandataire doit être présentée à la banque.**

## Seulement si l'on souhaite faire des opérations bancaires en ligne: Confirmation de réception

Le client confirme avoir reçu les **dispositions applicables aux services bancaires en ligne** et en approuver toutes les parties.

<b>Lieu/date</b>	<b>X</b> <b>Signature client</b>

Reçu le \_\_\_\_\_  personnellement  e-mail  e-banking  
 téléphone  courrier  fax  Visa CRM